

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le 5 juillet 2021, à 20 heures

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Y FEYDY.

Etaient présents : Y FEYDY - J PELFORT – G PEYROL – J HORTAIL – P ROUQUETTE - M MIGNET - C NOLY - C BERGES

Etaient absents excusés : E CHUZEL

R BOYER donnant procuration à M MIGNET

J BENSALD donnant procuration à Y FEYDY

G BUTTY donnant procuration à M MIGNET

P BERARD donnant procuration à G PEYROL

F SAVOYE donnant procuration à C NOLY FRANCO

Date de convocation : 01/07/2021

Secrétaire de séance : M MIGNET

DELIBERATION N°1 – 2021

Approbation des travaux d'effacement et de fiabilisation des réseaux électriques route de st paul à partir du poste route de st paul et av Maugard Tranche I

Présenté par Yves FEYDY

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes:

Opération : Electrification

Effacement et fiabilisation des réseaux électriques route de st paul à partir du poste route de st paul et av Maugard Tranche I

Dépense prévisionnelle HT **127 229.46 €**
dont frais de gestion : 6 058.55 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED	101 783.57 €
Participation communale	25 445.89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1°) Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

2°) Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.

3°) En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de

participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.

4°) Décide de financer comme suit la part communale (à compléter suivant la décision du Conseil Municipal) :

5°) S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au Receveur du SDED.

6°) Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°2 – 2021

Approbation des travaux d'effacement et de fiabilisation des réseaux électriques route de st paul à partir du poste route de st paul et av Maugard Tranche II

Présentation par Yves FEYDY

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes:

Opération : Electrification

Effacement et fiabilisation des réseaux électriques route de st paul à partir du poste route de st paul et av Maugard Tranche II

Dépense prévisionnelle HT	60 813.56 €
dont frais de gestion : 2 895.88 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	48 650.85 €
Participation communale	12 162.71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1°) Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

2°) Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.

3°) En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.

4°) Décide de financer comme suit la part communale (à compléter suivant la décision du Conseil Municipal) :

5°) S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au Receveur du SDED.

6°) Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°3 – 2021
Approbation des travaux d'effacement et de fiabilisation des réseaux téléphoniques route de st paul à partir du poste route de st paul et av Maugard

Présentation par Yves FEYDY

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes:

Opération : Electrification
Effacement et fiabilisation des réseaux électriques route de st paul et av Maugard à partir du poste route de st paul - Dissimulation des réseaux téléphoniques

Dépense prévisionnelle HT	23 205.63 €
dont frais de gestion : 1 105.03 € HT	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	6 961.69 €
Participation communale basée sur le HT	16 243.94 €

Total hors taxe des travaux de câblage : 3 616.34 €

Plan de financement prévisionnel :	1 772.01 €
Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales (49% x 3 616.34= 1 772.01 €)	
Financements mobilisés par le SDED	531.60 €
Participation communale	1 240.41 €

Montant total de la participation communale : 17 484.35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1°) Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.

2°) Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqué ci-dessus.

3°) Décide de financer comme suit la part communale (à compléter suivant la décision du Conseil Municipal) :

4°) S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis par le Receveur d'Energie SDED.

5°) Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°4 – 2021
Marché Travaux Traverse RD 71 Av St Paul et Maugard –
Attribution du lot

Présentation par Yves FEYDY

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un appel d'offres a été lancé pour le marché de travaux d'aménagement des voiries av Joseph Maugard et Saint Paul. Ce marché comporte un lot unique d'une estimation du maître d'œuvre de 333 115 € HT.

Quatre plis ont été reçus dans les délais et confiés pour analyse au maître d'œuvre. Les recommandations rendues s'établissent ainsi :

N° Pli	Entreprise	Montant de l'offre (TTC)
1	BRAJA VESIGNE	271 963.86 €
2	ARTAUD TP	321 301.80 €
3	COLAS RA	275 925.42 €
4	EIFFAGE	280 719.74 €

Les critères retenus pour la sélection des offres sont le prix à 60% et la valeur technique à 40%.

Les conclusions révèlent une recommandation de l'Entreprise BRAJA VESIGNE.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE d'attribuer le lot unique du marché d'aménagement des voiries Avenues de St Paul et Maugard à l'entreprise BRAJA-VESIGNE pour un montant TTC de 271 963.86 €.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°5 – 2021
Approbation du projet de réhabilitation du local de l'ancienne poste et
demande de subvention

Présentation par Yves FEYDY

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un projet d'aménagement et de mise en accessibilité du local de l'ancienne poste a été étudié. Les travaux vont être réalisés avant l'installation de la nouvelle activité professionnelle.

Le projet consiste en la mise aux normes de l'accès, de changement de menuiseries, d'installation d'un système de chauffage réversible pour un estimatif total de 10 000 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer pour l'acceptation du projet et l'autoriser à demander une participation financière auprès des financeurs publics.

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE le projet de réhabilitation du local de l'ancienne poste

CHARGE Monsieur le Maire de demander toutes les subventions publiques

Adoptée à l'unanimité

<p style="text-align: center;">DELIBERATION N°6 – 2021 Plan de relance – Continuité pédagogique Autorisation de conventionnement suite à accord de financement</p>

Présentation par Yves FEYDY

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une candidature avait été déposée suite à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires du Plan de relance – Continuité pédagogique en vue d'équiper les écoles de nouveaux tableaux numériques interactifs.

La demande présentée a été retenue dans la première phase de conventionnement avec l'Education nationale et une subvention de 9800 € a été accordée.

Afin de poursuivre la procédure et pouvoir sortir la convention avec l'Education Nationale, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès du ministère.

Le Conseil Municipal, après délibération,

AUTORISE le Conventionnement avec l'Education nationale dans le cadre du Plan de relance Continuité pédagogique

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents liés à ce conventionnement

Adoptée à l'unanimité

<p style="text-align: center;">DELIBERATION N°7 – 2021 Attribution du marché mutualisé de restauration scolaire</p>

Présentation par Yves FEYDY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L2113-7,

Vu la convention constitutive du groupement de commande en vue de l'achat de repas cuisinés pour les cantines scolaires de Bouchet, Rochegude, Suze-la-Rousse, La Baume-de-Transit, Tulette et Montségur-sur-Lauzon,

Vu le rapport de la Commission d'Appel d'Offre,

Considérant que les communes de la Baume-de-Transit, Bouchet, Montségur-sur-Lauzon, Rochegude, Suze-la-Rousse et Tulette ont constitué un groupement de commande en vue de l'achat de repas cuisinés pour les cantines scolaires sous la coordination de la commune de Tulette,

Considérant l'appel d'offre qui s'est déroulé du 11 mai 2021 au 11 juin 2021 et que trois candidatures ont été reçues,

Considérant les demandes de précision adressées aux candidats le 22 juin 2021,

Considérant l'analyse des offres proposée par la Commission d'Appel d'Offre commune aux six collectivités membres du groupement,

Considérant que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle proposée par la société SHCB,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- demande au coordonnateur du groupement d'attribuer le marché de restauration scolaire à l'entreprise SHCB pour un montant prévisionnel pour l'ensemble des 6 communes de 206 352 € HT ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2021 et des suivants.

Adoptée à l'unanimité

<p style="text-align: center;">DELIBERATION N°8 – 2021 Octroi d'une subvention à l'Association des Ptis Loups</p>

Présentation par Jacques PELFORT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que traditionnellement, à l'occasion du marché de Noël des Ptis Loups, la municipalité finance l'animation Calèche.

Suite à l'annulation du marché 2020, l'association a déposé une demande de report de cette participation en subvention pour leur future animation.

Le montant proposé est de 600 € correspondant à la prestation Calèche.

Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après délibération,

ACCEPTE de verser une subvention de 600 € à l'Association des Ptis Loups de Montségur

Adoptée à l'unanimité

<p style="text-align: center;">DELIBERATION N°9 – 2021 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2020</p>

Présentation par Marietta MIGNET

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°10 – 2021

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2020

Présentation par Marietta MIGNET

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Adoptée à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N°1– Budget Communal

Présentation par Yves FEYDY

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2041482 : Cne : Bâtiments, installations		56 000,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		56 000,00 €
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.		23 800,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		23 800,00 €
D 4581 : Dépenses (subd. par mandat)		124 000,00 €
TOTAL D 4581 : Investissement sous mandat		124 000,00 €
R 1322 : Régions		65 000,00 €
R 1323 : Départements		14 800,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		79 800,00 €
R 4582 : Recettes (subd. par mandat)		124 000,00 €
TOTAL R 4582 : Investissement sous mandat		124 000,00 €

Adoptée à l'unanimité

TOUR DE TABLE :

- Céline N: projet numérique pour l'école, réunion avec les maîtresses, évolution du devis suite à leur demande, le prix est le même, dossier de demande de subventions à faire. La semaine bleue sur Montségur est annulée par manque de bénévoles seniors. Séances de sophrologie de proposées : 15/09 et 29/09 de 14h30 à 16h, sur inscription mairie. La fête de l'école s'est très bien passée.
- Judit H : démontage de la rosace de l'église mercredi prochain, environ 1 mois de travaux hors congés. La Newsletter est prête, distribution mi-juillet.
- Pascal R : permis M. Bertet contentieux en cours, soirée jazz prévue 18 juillet à 17h, musique autour des fontaines le 25 aout
- Gil P : travaux fibre en cours courant juillet, au niveau du rond-point, les périodes de travaux seront adaptées en fonction de l'ouverture du cabinet médical : mercredi après-midi et jeudi.
- Yves F : travaux d'enfouissement par le SDED, le remblai sera réparti sur des chemins de terre pour faciliter les accès pompiers
- Jacques P : reprise des associations, la foulée de la truffe ne retransmettra pas les derniers matchs au vu du coût de la SACEM. Foulée de la truffe prévue le 26 septembre. Nettoyage des vitres de l'école à la fin de l'été.
- Marietta : enfouissement travaux avenue de Maugard et de St Paul prévu en juillet et trottoirs/voirie prévus début septembre jusqu'à début 2022
- Claire : début des permanences Service Social 1 fois tous les 15 jours : prise de RDV en mairie

L'ordre du jour et les questions étant épuisés la séance est levée à 21h32.

QUESTION DU PUBLIC :

Virginie : réflexion en cours sur prochaines animations. Demande à mettre un miroir devant chez elle. Pas de visibilité à cause de la végétation qui est sur le domaine public : proposition de modifier la plantation pour en mettre une plus basse.

Demande à installer un site de compostage collectif : proposition site proche des immeubles à l'entrée de Montségur. Besoin de bénévoles.